E Chabert

ANNUAIRE

du

Petit Séminaire du Sacré-Cœur

à

VOREPPE (Isère)

Renseignements généraux
Ordre des Exercices
Noms des Maîtres et des Elèves
Calendrier

Année Scolaire 1962-1963



FAGNOLA & Cie - LA TOUR-DU-PIN

Petit Séminaire du Sacré-Cœur

à VOREPPE (Isère)

Le Petit Séminaire diocésain remonte aux premières années du siècle dernier. Longtemps établi à La Côte-St-André, il éleva ces nombreuses générations qui lui ont fait son renom de travail, de piété et de bonne éducation qui a toujours inspiré pleine confiance aux familles. Il est le principal berceau de la grande famille des prêtres du diocèse, car ce sont surtout les jeunes gens destinés au sacerdoce qui forment le gros contingent des élèves.

Au lendemain de la Séparation, le Séminaire, expulsé de La Côte, alla s'installer provisoirement dans la vieille abbaye de St-Antoine. Le provisoire dura jusqu'en 1933, où Monseigneur Caillot, évêque de Grenoble, réussit, avec le concours très généreux de ses diocésains, à construire un établissement approprié et définitif à Voreppe.

C'est à l'entrée de la vallée qui mène à Grenoble, à 14 kilomètres, dans un site admirable et d'un accès très facile, à proximité de la gare S.N.C.F. et de la station des autocars. Les bâtiments, disposés en éventail, sont orientés de façon à capter le maximum d'air et de soleil ; Monseigneur avait demandé à l'architecte, M. Pouradier-Duteil, quelque chose de « jeune, de chaud et lumineux". Le tout présente, avec le panorama des montagnes, un très bel aspect.

Le Pape Pie XI, à qui Monseigneur donnait tous ces détails, répondit par ces paroles de saint Charles Borromée, son prédécesseur à Milan : « Il est bon que des futurs prêtres s'habituent, par la vue d'un séminaire beau, à voir la beauté du Sacerdoce. »

Le séminaire diocésain est dédié au Sacré-Cœur. Il s'appelle :

PETIT SEMINAIRE DU SACRE-CŒUR, à VOREPPE

CONDITIONS D'ADMISSION

Le Séminaire est ouvert aux enfants de famille chrétienne, qui présentent les qualités requises pour laisser espérer une possibilité de vocation sacerdotale et qui acceptent d'être prêtres si Dieu les appelle.

Pour y être admis, il faut être recommandé par Monsieur le Curé de sa Paroisse et être capable de suivre au moins la classe de sixième.

EXAMEN D'ENTREE

Pour entrer en sixième, il faut avoir été admis à l'examen officiel organisé par l'Académie, ou bien à l'examen d'entrée en sixième organisé par la Direction de l'Enseignement Libre, 7 bis, rue Bayard, à Grenoble.

Pour entrer dans une classe supérieure à la sixième, il faut fournir le relevé des notes de l'année en cours et une attestation d'admission en classe supérieure.

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

— Une fiche d'état civil.

— Un extrait de baptême, et s'il y a lieu, une attestation de confirmation ou bien la présentation du livret de famille catholique.

— La fiche de renseignements fournie par le Séminaire.

— Un certificat : 1°) de vaccination ou de revaccination anti-variolique, 2°) de vaccination anti-diphtérique et anti-tétanique, 3°) de vaccination B.C.G.

— Deux enveloppes timbrées, à l'adresse des parents.

TROUSSEAU

L'établissement n'assure ni le blanchissage, ni le raccommodage du linge des élèves. Le trousseau minimum à prévoir pour aller d'une sortie à la suivante est de : 4 chemises, 4 slips, 4 maillots de corps, 3 pyjamas, 6 paires de chaussettes, 12 mouchoirs, 4 serviettes de table, 4 serviettes de toilette, 2 chandails, un vêtement pour les jours de fête, des vêtements pour les jours ordinaires, un manteau pour l'hiver, un vêtement de pluie, 2 paires de souliers dont une paire solide pour les promenades et jeux, une paire de pantoufles.

A cela il faut ajouter : sac pour le linge à blanchir, nécessaire à toilette, nécessaire à chaussures, brosse à habits, cintres pour habits, un couteau de table et un verre.

Tous les effets doivent être marqués avec des noms tissés, écrits en entier.

LITERIE

Les familles ont seulement à fournir 3 couvertures et 2 paires de draps.

PENSION

Le prix de la pension est de 150 F par mois pour les élèves de 5me et de 6me, et de 170 F à partir de la classe de 4me. Dans ce prix de pension, sont compris les frais de scolarité (30 F), les frais de surveillance médicale, l'assurance scolaire, la licence sportive, les cotisations à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (U.G.S.E.L.) et à l'Association des Parents de l'Enseignement Libre (A.P.E.L.), les cotisations de bibliothèque et de laboratoire, et la location de la literie.

---

(1) Ceux qui bénéficient d'une bourse de l'Œuvre des Vocations Sacerdotales sont néanmoins tenus à verser au moins la part d'allocation familiale qui les concerne, plus 20 francs par mois.

On compte neuf mois de pension. Une absence de huit jours consécutifs donne droit à une réduction proportionnelle de la pension, mais non des frais de scolarité.

Les absences qui se produisent en fin d'année, après les épreuves d'examen ou de concours, ne donnent droit à aucune réduction.

Les paiements se font au début du trimestre, ou au début du mois si on préfère le règlement par mensualité.

A la fin de chaque trimestre, les parents reçoivent, par les soins de M. l'Econome, un " relevé de compte " récapitulant tout ce qui devait être payé pour le trimestre écoulé et tout ce qui l'a été déjà d'autre part. Chaque " relevé " effectue le report des précédents et les annule, par conséquent en présentant **net** pour l'époque où il est envoyé, la **totalité** de ce qui reste encore à solder.

FOURNITURES SCOLAIRES

Les livres de classe et fournitures en cahiers, copies, encre, crayons et papier à couvrir sont donnés à crédit au début du trimestre ; à partir du 1er octobre, chaque élève doit payer comptant sur son argent de poche les différents articles dont il peut avoir besoin, sauf les livres qu'on inscrira toujours sur le compte des parents.

FRAIS MEDICAUX

Les frais de visite du médecin et ceux du pharmacien sont à la charge des parents ; à eux revient également le soin de se faire rembourser, s'il y a lieu, par leur Assurance Sociale ou par la Compagnie d'Assurances-Accidents : C. BREDILLARD, assurances " La Paix ", 4, rue de la Poste, Grenoble.

Téléphone 44-07-05.

BOURSES NATIONALES

Les parents des élèves qui bénéficient d'une bourse nationale, reçoivent chaque trimestre un chèque qu'il leur suffit de signer au bas de la formule apposée à cet effet et de renvoyer à Monsieur l'Econome.

Celui-ci se chargera d'en percevoir le montant, et il le déduira de la pension.

Cette manière de faire paraît la plus simple : elle évite les retards et les attentes aux guichets habilités à payer les chèques de bourse.

ENSEIGNEMENT

Le cours d'Instruction religieuse suit le programme national établi pour l'enseignement secondaire libre.

Le cycle des études classiques A, A' et C, se répartit sur 6 classes, de la Sixième à la Première. Il est suivi d'une année de Philosophie. Il existe une série M', à partir de la classe de Seconde.

Le programme contient tout ce qui est exigé pour l'examen du baccalauréat et prépare aux études du Grand Séminaire. Il a pour objet la philosophie, le français, le latin, le grec, les mathématiques, l'anglais, les sciences physiques et naturelles, l'histoire et la géographie, le plain-chant, la musique vocale et instrumentale.

Les leçons de piano sont facultatives et payées à part : 10 F par an pour l'entretien des instruments et 4 F par leçon d'une demi-heure tous les quinze jours.

VACANCES

Elles ont lieu aux dates officielles annoncées par l'Inspection Académique. Départ à partir de 16 h. 30. Retour avant 21 heures, la veille du jour de la reprise des cours.

A la sortie et à la rentrée, les élèves doivent être accompagnés de leurs parents. La Maison décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient arriver aux enfants que les parents autorisent à voyager seuls.

Pendant les vacances, les séminaristes doivent entrer en relation avec M. le Curé qui tiendra M. le Supérieur au courant de leur attitude dans la paroisse.

BULLETINS

Tous les mois, les parents reçoivent un bulletin qui leur fait connaître les notes méritées par leurs enfants pour l'application au travail et la conduite.

Une moyenne égale ou supérieure à 14 sur 20, mérite en principe l'inscription au Tableau d'honneur.

Le même bulletin indique également les moyennes sur 20 obtenues dans les matières principales, ainsi que le classement mensuel de l'élève.

Tous les trimestres, un autre bulletin mentionne les résultats des diverses compositions, ainsi que l'appréciation de M. le Supérieur et les observations des professeurs intéressés.

~

VISITES ET SORTIES

Les élèves ne reçoivent des visites que de leurs parents ou des personnes autorisées par M. le Supérieur, sur la demande des familles.

On ne doit faire venir les élèves au parloir que pendant les récréations, de préférence le samedi de 16 h. 30 à 17 heures et le dimanche après la messe de 10 h. 30.

Les sorties ont lieu aux dates qui sont indiquées au début de chaque trimestre, du samedi à partir de 16 h. 30, jusqu'au dimanche à 21 heures.

AVIS DIVERS

Les élèves trouvent dans la bibliothèque, mise à leur disposition, ou chez leurs professeurs, les livres qu'il leur est utile de lire ou de consulter. Ils ne devront introduire dans la Maison aucun livre, journal ou périodique, ni aucun disque, sans le faire approuver par le professeur de classe. Celui-ci pourra permettre l'abonnement à quelque revue utile pour la formation de l'élève.

Les parents fournissent le goûter de 16 h. 30 à leurs enfants. On peut acheter ici le chocolat. Il faut éviter d'envoyer trop de colis, qui sont une lourde dépense et favorisent très souvent, non pas la santé, mais la gourmandise des enfants.

Les parents correspondent librement avec leurs enfants. Sur toute autre correspondance, le Supérieur se réserve un droit de contrôle.

~

M. le Supérieur renvoie tout élève qui violerait habituellement le règlement, — résisterait à un de ses maîtres, — négligerait entièrement ses études, — manifesterait du mauvais esprit, — se permettrait des discours ou des lectures contre la religion ou les bonnes mœurs, — compromettrait d'une manière grave le bien général ou l'honneur de la Maison, — quitterait la Maison sans autorisation du Supérieur.

~

Pendant les vacances, les correspondances qui n'ont aucun caractère personnel doivent être adressées à :

M. LE DIRECTEUR
DU PETIT SEMINAIRE DU SACRE-CŒUR
à VOREPPE (Isère)

Pour tout envoi d'argent, se servir de préférence d'un mandat-carte à l'adresse suivante :

LYON : C/C 173-11
M. l'Econome du Petit Séminaire
Voreppe (Isère)

HORAIRE

	1re Div.	2me Div.	3me Div.
Lever	6 h 25	6 h 25	7 h 05
Messe	6 h 45	6 h 45	7 h 25
Etude	7 h 25	7 h 25	
Etude pour ceux qui sortent de la chapelle.			
Déjeuner	8 h 05	8 h 05	8 h 05
Récréation	8 h 25	8 h 25	8 h 25
Etude	8 h 30	8 h 30	8 h 30
Classe	9 h 00	9 h 00	9 h 00
Récréation	10 h 00	10 h 00	10 h 00
Classe	10 h 15	10 h 15	10 h 15
Récréation	11 h 05	11 h 05	11 h 05
Classe	11 h 10	11 h 10	11 h 10
Récréation	12 h 05	12 h 05	12 h 05
Repas	12 h 15	12 h 15	12 h 15
Etude	13 h 45	13 h 45	13 h 45
	avec 5 dernières minutes		
Classe	14 h 30	14 h 30	14 h 30
Récréation	15 h 30	15 h 30	15 h 30
Classe	15 h 35	15 h 35	15 h 35
Récréation	16 h 30	16 h 30	16 h 30
Etude	17 h 00	17 h 00	17 h 00
Récréation		18 h 00	17 h 55
Etude		18 h 05	18 h 05
Chant, lecture, dessin			18 h 35
Lecture spirituelle	18 h 55	18 h 55	18 h 55

B. S. S. pour tous à 18 h 55, de temps en temps.

	1re Div.	2me Div.	3me Div.
Repas	19 h 15	19 h 15	19 h 15
Etude	20 h 05	20 h 05	20 h 05
Lecture méditée	20 h 45	20 h 45	
Prière et coucher	21 h 00	21 h 00	20 h 30

~ ~ ~

JEUDI

MATIN, comme tous les autres jours, sauf compositions qui peuvent se faire : de 9 h à 12 h 05 ou de 9 h à 11 h 05.

GRANDS : Lecture méditée de 20 h 05 à 20 h 20 et prière commune après.

MOYENS : Lecture méditée de 18 h 55 à 19 h 15 et prière commune à la chapelle à 20 h 05.

PETITS : Prière à 20 h 05. Coucher.

DIMANCHE

7 h 10 : Lever.

7 h 30 : Prière à la chapelle.

8 h 00 : Déjeuner et récréation.

De 9 h à 10 h 15 : Etude libre.

De 10 h 15 à 10 h 30 : Récréation.

10 h 30 : Messe, ensuite récréation.

12 h 00 : Repas.

Congé jusqu'à 16 h 15.

16 h 30 : Goûter.

De 17 h à 18 h 45 : Etude avec 5 dernières minutes et récréation de 17 h 55 à 18 h 05. (Travail ou lecture au choix).

Pas de lecture méditée le dimanche soir, puisqu'il y aura un office à 18 h 45.

SAMEDI

17 h 00 : CLASSE DE CHANT générale, pour préparer la messe du dimanche.

18 h 00 : Récréation.

18 h 05 : Etude.

~~ ~~ ~~

~~ Le samedi et les jours de congé, après le déjeuner, les élèves se rendent au dortoir et au vestiaire, pour les soins de propreté et de toilette.

~~ Les réunions de cordée ont lieu le mercredi, de 18 h. 45 à 19 h. 15. — Les réunions d'équipe et les réunions de classe se font, pour les grands et les moyens, le mercredi soir ou le samedi soir, de 20 h. à 21 h.

~~ Les Comités de prise en charge se réunissent le dimanche, entre 17 h. et 18 h. 30.

REGLEMENT DES COMPOSITIONS ET DES PRIX

Article Premier. — On fera, dans chaque classe, une composition par trimestre dans chacune des matières indiquées *ci-après :*

PHILOSOPHIE

Instruction religieuse	Géographie
Dissertation philosoph.	Physique
Sciences naturelles	Chimie
Histoire	Cosmographie
	Italien

PREMIERE

Instruction religieuse	Thème grec
Dissertation française	Mathématiques
Explication française	Anglais
Version latine	Physique et Chimie
Thème latin	Histoire
Version grecque	Géographie
ou Langue II	

SECONDE

Instruction religieuse	Thème grec
Composition française	Mathématiques
Version latine	Anglais
Thème latin	Physique et Chimie
Version grecque	Histoire
ou Langue II	Géographie

TROISIEME

Instruction religieuse	Thème grec
Composition française	Mathématiques
Dictée et questions	Anglais
Version latine	Histoire
Thème latin	Géographie
Version grecque	Sciences naturelles

QUATRIEME

Instruction religieuse	Exercices grecs
Composition française	Mathématiques
Dictée et questions	Anglais
Version latine	Histoire
Thème latin	Géographie
Version grecque	Sciences naturelles

CINQUIEME

Instruction religieuse	Exercices grecs
Rédaction	Arithmétique
Dictée et questions	Anglais
Version latine	Histoire
Thème latin	Géographie
Version grecque	Sciences naturelles

SIXIEME

Instruction religieuse	Anglais
Dictée et questions	Histoire
Version latine	Géographie
Thème latin	Sciences naturelles
Arithmétique	

Art. 2. — Sera dernier quiconque aura copie ou n'aura pas observé les conditions du concours. Dans les cas de moindre gravité, l'élève pourra n'être reculé que de quelques rangs. L'appréciation de ces cas sera soumise à M. le Directeur.

Art. 3. — Si l'on a manqué plus du tiers des compositions, on ne peut concourir pour l'attribution des prix et accessits. Pour une composition manquée, on prend la moyenne des autres notes sans fraction, diminuée d'un point.

Art. 4. — A la fin du troisième trimestre, dans les classes qui n'ont pas d'examen officiel, les professeurs de spécialité pourront établir une quatrième composition ou un examen oral dont le résultat interviendra pour le passage dans la classe supérieure, et les prix.

Art. 5. — La valeur de chaque composition et examen est exprimée par une note variant de 0 à 20. Dans chaque matière, les premiers prix exigent une moyenne de 11 au moins, de 10 pour les seconds prix, de 8 pour les accessits.

Art. 6. — Le rang en excellence est déterminé par la moyenne des notes de compositions. Il n'est accordé qu'un prix d'excellence.

Art 7. — Le rang en diligence est obtenu par le total des points de devoirs et de leçons. On cesse d'être ex-œquo à 3 points de différence pour le premier prix de diligence, à 5 points pour le deuxième prix et les accessits.

Art. 8. — Dans les différentes matières, on cessera d'être ex-œquo à un demi-point de différence pour les prix, à un point pour les accessits.

Art. 9. — Trois grands prix, *offerts par* l'Association Fraternelle des Anciens Elèves, sont attribués : le Prix d'honneur, à l'élève de Philosophie qui aura obtenu pendant ses trois années de Seconde, de Première et de Philosophie les meilleures notes de travail et de discipline.

Le Prix d'études classiques, à l'élève de Première qui aura *réuni le plus haut total de points* pour les compositions de ses classes de Troisième, de Seconde et de Première.

Le Prix de concours littéraire, établi entre les élèves des trois classes supérieures.

Art. 10. — Pendant le mois de mai, ont lieu deux concours :

Un concours littéraire dans chaque classe. On peut présenter un devoir en prose ou en vers en *l'honneur* de la Sainte Vierge.

Un concours de récitation : une médaille d'argent, est décernée à ceux qui obtiennent la mention Très Bien ; une médaille de bronze à ceux *qui obtiennent* la mention Bien.

ORDRE DES CLASSES

PHILOSOPHIE

Professeur : M. SOUILLER Louis

8 élèves

BARNOUIN Paul
CHARVET Jean-Marie
JOUD Michel
METRAL Christian
NEYROUD Paul
PEYROT Georges
SALVI Etienne
WERKMEISTER Claude

PREMIÈRE

Professeur : M. REBREYEND Gaston

15 élèves

BRAZZOLOTTO Elie
BRUN-PICARD Daniel
CHABUEL Pierre
COTTE Michel
COURTEAU Jean-Claude
FANTIN René
FAYOLLAT Alain
GIRARD André
HELLY Albert
MOUNIER Jean-Bernard
PERROT René
PRUDHOMME Claude
RIONDET Pierre
SOUBEYRAT André
SOUBEYRAT Pierre

1962_1963

SECONDE

Professeur : M. CHARRETON Pierre

24 élèves

BERARD Michel
BERNARD Olivier
BERNARD Alain
BROCHIER François
BROCHIER Gilbert
CEY Gérard
COLOMB Jean-Pierre
COURDENT Joseph
DHIEN Marc
DOMPNIER Bernard
FLACHER Bruno
GALAI Roland
GINET Henri
GIROUD Jean-Claude
GUILLON Gérard
JACQUEMET Paul
MICOUD Pierre
MILAN Jean-Claude
MONIN André
PEYROT André
RAYNAUD Jean-Luc
SAGE Jean-Clément
SAINT-BONNET Bernard
SMANIOTTO Lino

TROISIÈME

Professeur : M. PELLOUX Louis

25 élèves

BARNOUIN Dominique
BORANGA Michel
BOURDAT Bernard
BOURSIER François
BRASSEUR Christian
BRIAUDET Jean-Loup
CAMATTA Yvon
CAZEAUX Jean-Pierre
FERRUS Alain
FUINEL Claude
GALLAY Gérard
GRILLET Pierre
GUILLAUD Denis
JANIN André
JEHL Robert
MALCHAUX Jean-Luc
PROMONET Dominique
QUERENET Jean-Bapt.
RIVOLLET Gilbert
ROCHER Jean-Claude
ROYER Jacques
SCHIAVO Hugues
VALLET Michel
VALLET René
VIALARON Daniel

QUATRIEME

Professeur : M. CHAPUY Louis

33' élèves

ANTIN Victor
BARBIER Bernard
BIENVENU Christian
BIN Jean-François
BLACHE Jean-Marc
BONNAT Jean-Max
BRUYNINCKX Philippe,
CABAUD Daniel
COCOLON Pierre
CURA Jean-Pierre
DECHARGE Michel
DEFRANCE Robert
DESCOTES-GENON M.
FRETON Albert
GARNIER Jean-Jacques
GUINI Daniel
KREMER Yvon
LABBAYE Patrick
LOCATELLI J.-B.
MARTEL Bruno
MOLLIER André
NAUWYNCK Géry
OGIER Henri
PAILLET Charles
POULENARD Jean-Louis
RIONDET Bernard
SAILLER Gérard
SIMON Bernard
SOUBEYRAT Bernard
TERRAIL Guy
TORGUE Henri
UGNON Jean
VIVANT François

~ ~ ~

1962_1963

CINQUIEME

Professeur : M. MAURICE Jacques

29 élèves

ANDRAU Jean-Jacques
BERNARD Jean-Paul
BERNARD Louis
BOROT Gabriel
BOURSIER Louis
CHEVALIER André
CORONINI Roger
DELAYE Jean-Marc
DREUX Maurice
DUCRET Paul
GIRARD Luc Marie
HAMON Yves
JENIN Daniel
KAISER Raymond
LANARO André
LEBER Bernard
LEMAIRE Jean-Marie
LOCATELLI Bruno
LOUCHARD Bernard
MILLON Yves
RAPHAEL Gérard
ROCHE Yves
ROMANET Denis
ROMANET Guy
SAILLER Pierre
SCHIAVO Christian
THIL Jean Bernard
VACHON François
VEYET Gilbert

~ ~ ~

SIXIEME

Professeur : M. MOLLARET François

24 elèves

ANDRE Jean-Paul
BOZON Raymond
CHRISTOL Bernard
DAMIEUX-VERDEAU M.
FOLGHERA Jacques
GALAI Pierre
GARNIER Jean-Paul
GIROUD Pierre
GRIMONET Bernard
MARTIN André
OUVRARD Olivier
OVIZE Michel
PERREAU Denis
PERRIN Jean
PERRIN Jean-Paul
PONT Patrick
QUERENET Bruno
RICHARD Jean-Paul
RIFFARD Jean
RIVIERE Pierre
ROYER Jean-Paul
RUBBO Christian
TURC Jean-Jacques
ZIEBA François

~ ~ ~

1962_1963